

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 31
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 2

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

L'an deux mille quatorze et le 4 Mars à 21 heures, le conseil municipal de la commune de L'UNION s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, en date du 25 Février 2014, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES BEYNEY, M. NICOLAS TOMASI, MME NADINE MAURIN, M. GERARD THEVENET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME DANIELLE BAYLE, MME LAURENCE BOULAIGE, M. GILBERT ANATOLE, MME VERONIQUE MEISSE, MME NICOLE GAILLARD, M. MARC ROIG, M. ROBERT LEON, M. JACQUES DAHAN, M. MARC MONTEIL, MME SOPHIE PALAYRET, M. HENRI LEVRAT, M. JEAN-CLAUDE GUILLOU, MME EVELYNE LARROQUE-DEVAUX, MME PASCALE DEL FRARI, MME JOSETTE BRARD-ALAMICHEL, MME ODILE PECHAUBES, M. PIERRE RAYMONDIS, M. GILLES HOURQUET, M. GILBERT GAILLOUSTE, M. MARC PERE, MME MARIE GARCIA, M. YVAN NAVARRO, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. ANDRE PAULHIAC (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ARLETTE BENSOUSSAN (Pouvoir donné à MME EVELYNE LARROQUE DEVAUX)

Etait absent excusé :

MME SOPHIE PALAYRET a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/032

Objet : Vote des taux des impôts communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors du vote du Budget Primitif 2014, les taux des impôts communaux adoptés restent inchangés par rapport à 2013.

Ceci étant, il convient de prendre une délibération pour matérialiser ce vote.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les taux des impôts communaux mentionnés ci-dessous pour mémoire :

Nature des taux	Base d'imposition prévisionnelle 2014	Taux proposés	Produits attendus
Taxe d'habitation	19 540 294	5.71	1 115 750.72
Taxe Foncière (bâti)	18 642 284	11.23	2 093 528
Taxe Foncière (non bâti)	27 546	14.71	11 093
Total	38 210 124		3 220 371.72

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité moins 4 abstentions (M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC) et 3 votes contre (MME MARIE-CARMEN GARCIA, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN) d'adopter les taux des impôts communaux comme mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Georges BEYNEY



- Transmis le - 6 MARS 2014
- Affiché le - 6 MARS 2014